



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division des examens et
concours

Bureau académique du DNB

Dossier suivi par

Valérie ULPAT

Téléphone

04 90 27 76 50

Fax

04 90 27 76 39

Mél.

ce.diec84

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 Avignon

Avignon, le 26 novembre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les proviseurs de lycée (SEP)
et lycée professionnel public

Mesdames et Messieurs
les principaux de collège

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement privé sous contrat

S/c de Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Objet : Inscription au Diplôme National du Brevet – Session 2013

J'ai l'honneur de vous préciser ci-après les modalités d'inscription des élèves de votre établissement au Diplôme National du Brevet :

1) Ouverture du registre des inscriptions :

du lundi 3 décembre 2012 au vendredi 11 janvier 2013 à 17h

2) Inscriptions :

Sont concernés tous les candidats scolarisés dans votre établissement quelle que soit la forme de l'examen (candidats en classe de 3^{ème} et candidats individuels scolarisés dans d'autres classes des sections d'enseignement professionnel des lycées et des LP).

Les inscriptions s'effectueront via le module « Inscinet DNB » aux adresses suivantes :

Alpes de Haute-Provence : <http://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscinetdnb04/etablissement>
Hautes-Alpes : <http://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscinetdnb05/etablissement>
Bouches-du-Rhône : <http://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscinetdnb13/etablissement>
Vaucluse : <http://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscinetdnb84/etablissement>

Le service « suivi établissement » permet au chef d'établissement :

- de valider les inscriptions à partir de la BEA (élèves de 3^{ème})
- d'annuler les candidatures erronées,
- d'inscrire les candidats qui ne sont pas pré-inscrits dans la BEA.

Vous disposez également d'un service individuel d'inscription à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-aix-marseille.fr/inscinetdnbxx/inscription>
(remplacer xx par le numéro de département)

Afin de pouvoir suivre les inscriptions de votre établissement (ou annuler des candidatures erronées), il vous appartient **impérativement** de valider au préalable les inscriptions à partir de la BEA.

Rappels :

- code établissement : il s'agit du numéro d'immatriculation de l'établissement (RNE)
- Mot de passe du service Inscription : à l'ouverture, le mot de passe est ce même numéro d'immatriculation, vous devez ensuite le modifier.

Jusqu'à la date de clôture du registre, il vous sera possible d'ajouter un élève nouvellement arrivé ou de supprimer un candidat déjà titulaire du diplôme.

3) Vérification des confirmations d'inscription :

Chaque établissement éditera les confirmations de ses élèves et les leur remettra.

Les candidats et leurs représentants légaux vérifieront l'exactitude des renseignements et les corrigeront éventuellement à l'encre rouge. Toute correction apportée sera impérativement rectifiée par vos soins dans INSCRINET.

Nous vous demandons de veiller particulièrement à ce contrôle (état civil, choix de la série et des options), toute erreur ayant des répercussions sur l'ensemble des documents édités ultérieurement et sur l'organisation de l'examen.

Pour valider ces renseignements, les signatures du représentant légal (candidat mineur) et de l'élève sont indispensables.

Les confirmations signées, la photocopie d'une pièce d'identité et, pour les élèves de plus de 16 ans, de l'attestation de recensement (ou du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense) seront conservées par l'établissement et tenues à disposition en cas de recours.

Il vous est demandé de transmettre seulement au pôle académique pour le 18 janvier 2013 :

- les listes de candidats avec option (§4)
- les demandes d'aménagement d'épreuves (§6)

4) Transmission de la liste des candidats avec option :

Vous devrez éditer la liste des candidats avec choix d'option par série, cette opération n'étant possible que pendant la période d'ouverture du serveur d'inscription.

La liste signée par le chef d'établissement vaut confirmation collective et sera transmise au pôle académique pour le vendredi 18 janvier 2013 ainsi que celle comportant les rectifications que vous n'aurez pas pu enregistrer avant la date de clôture d'INSCRINET.

5) Modification – Transfert de dossier :

Après la clôture du registre des inscriptions, il vous appartiendra de signaler, par écrit, dans les meilleurs délais à la direction académique (pôle académique du DNB, ce.diec84@ac-aix-marseille.fr) :

- toute modification concernant un candidat (état civil, adresse)
- toute arrivée ou départ d'un élève et notamment les cas d'exclusions définitives

6) Demandes d'aménagement d'épreuves :

Les candidats présentant un handicap peuvent bénéficier d'un aménagement d'épreuves. Ils doivent pour cela compléter le dossier en document attaché (également à télécharger sur le site de la DA 84).

Il sera renvoyé à la direction académique de Vaucluse – pôle DNB selon les modalités précisées dans le dossier.

Pour les situations de handicap connues en début d'année scolaire les demandes d'aménagement devront parvenir au pôle académique pour le 18 janvier 2013 avec les listes de candidats.

Mes services se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et faciliter le bon déroulement de la session 2013.



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'B. Lelouch'.

Bernard LELOUCH

NOM : PRENOM :

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT (le cas échéant par son représentant légal

- VISUEL Amblyope léger Amblyope profond Aveugle
 AUDITIF
 TROUBLES SPECIFIQUES DES APPRENTISSAGES (TSA)
 MOTEUR
 AUTRE :

1 – Avez-vous déjà présenté un dossier médical à la C.D.A.P.H. ?

- OUI NON Date :

2 – L'élève bénéficie-t-il d'un PPS ?

3 – L'élève bénéficie-t-il d'un PAI Dys ?

4 – Aménagements sollicités pour les épreuves autres que l'EPS – Cocher dans le tableau les cases utiles :

A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT ET LE MEDECIN SCOLAIRE (candidats scolarisés)

Le candidat bénéficie-t-il en cours d'année d'aménagements spéciaux ? OUI NON

Lesquels :

Avis quant aux mesures sollicitées par le candidat : FAVORABLE - DEFAVORABLE

MOTIF :

Signatures du chef d'établissement et du médecin scolaire A le

(session 2013)

MESURES POSSIBLES		MESURES SOUHAITEES			MESURES RETENUES PAR LA C.D.A.P.H.	A REMPLIR PAR LE MEDECIN DESIGNE DE LA C.D.A.P.H.
Types de mesures	Types de handicap	Epreuves écrites	Epreuves pratiques	Epreuves orales		
Temps de composition majoré d'un tiers	<input type="checkbox"/> VISUEL <input type="checkbox"/> MOTEUR <input type="checkbox"/> AUDITIF <input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Je soussigné, NOM : Prénom :
Accessibilité des locaux	MOTEUR	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Utilisation d'une machine * <input type="checkbox"/> machine à écrire <input type="checkbox"/> micro-ordinateur	<input type="checkbox"/> MOTEUR (si le handicap rend impossible l'écriture manuelle) <input type="checkbox"/> VISUEL <input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Médecin désigné par la C.D.A.P.H. certifie que le candidat susnommé, doit bénéficier des mesures retenues ci-contre :
Présentation des sujets	VISUEL	Choix possibles : <input type="checkbox"/> braille intégral <input type="checkbox"/> braille abrégé <input type="checkbox"/> gros caractère A3	Choix possibles : <input type="checkbox"/> braille intégral <input type="checkbox"/> braille abrégé <input type="checkbox"/> gros caractère A3	Choix possibles : <input type="checkbox"/> braille intégral <input type="checkbox"/> braille abrégé <input type="checkbox"/> gros caractère A3	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	AUDITIF	<input type="checkbox"/> Assistance d'un spécialiste en langue des signes	<input type="checkbox"/> Assistance d'un spécialiste en langue des signes	<input type="checkbox"/> Assistance d'un spécialiste en langue des signes	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Composition du candidat sur sa copie	VISUEL	Choix possibles : <input type="checkbox"/> braille intégral <input type="checkbox"/> braille abrégé <input type="checkbox"/> gros caractère A3	Choix possibles : <input type="checkbox"/> braille intégral <input type="checkbox"/> braille abrégé <input type="checkbox"/> gros caractère A3		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	AUDITIF	<input type="checkbox"/> Dictée fautive (choix multiples)			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	TSA	<input type="checkbox"/> Dictée aménagée			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Epreuves orales avec réponses écrites	<input type="checkbox"/> MOTEUR (si le handicap rend impossible l'expression orale) <input type="checkbox"/> AUDITIF <input type="checkbox"/> AUTRE			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	A Le Cachet et signature
Assistance d'une secrétaire pendant l'épreuve ** (<input type="checkbox"/> Lecteur - <input type="checkbox"/> scripteur)	<input type="checkbox"/> MOTEUR (si le handicap rend impossible l'expression orale) <input type="checkbox"/> AUTRE				<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Assistance d'un spécialiste de : ** <input type="checkbox"/> L.S.F <input type="checkbox"/> français signé <input type="checkbox"/> lecture labiale : <input type="checkbox"/> Avec LPC <input type="checkbox"/> Sans LPC	AUDITIF	<input type="checkbox"/> L.S.F <input type="checkbox"/> français signé <input type="checkbox"/> lecture labiale : <input type="checkbox"/> Avec LPC <input type="checkbox"/> Sans LPC		<input type="checkbox"/> L.S.F <input type="checkbox"/> français signé <input type="checkbox"/> lecture labiale : <input type="checkbox"/> Avec LPC <input type="checkbox"/> Sans LPC	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	En cas d'avis défavorable motivation indispensable
Assistance d'un spécialiste ou d'un enseignant **	VISUEL	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

* A fournir par le candidat dans le cas où le centre d'examen ne met pas le matériel à sa disposition

** A confirmer par le médecin scolaire

SIGNATURE DU CANDIDAT ou DE SON REPRESENTANT LEGAL
LE à

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES
ANNEE SCOLAIRE 2012 / 2013

Document à joindre par le candidat au dossier d'aménagement des conditions de l'examen

IDENTITE DU CANDIDAT

Nom : Prénom : Date de naissance :

scolarisé individuel inscrit au CNED

Etablissement fréquenté :

Examen préparé : Série, spécialité :

Date des premières épreuves Nature des épreuves : orales écrites

Pour les candidats scolarisés, le chef d'établissement, en lien avec le professeur principal et/ou le(s) professeur(s) concerné(s), atteste les difficultés rencontrées et les mesures particulières mises en oeuvre durant l'année scolaire.

DIFFICULTES RENCONTREES

Coter de 0 = pas de difficulté à 4 = difficultés majeures

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> En expression orale | |
| <input type="checkbox"/> En lecture de textes ou d'énoncés | <input type="checkbox"/> Pour finir les contrôles dans les délais impartis |
| <input type="checkbox"/> En lecture d'images, cartes, figures | <input type="checkbox"/> Pour fournir un travail écrit |
| <input type="checkbox"/> En compréhension du texte lu | (Fatigabilité, écriture peu ou pas lisible, difficultés en production ou en copie) |
| <input type="checkbox"/> En logique, raisonnement | <input type="checkbox"/> Pour orthographier même les mots courants |
| <input type="checkbox"/> En langue vivante | (Erreur, écriture phonétique) |
| <input type="checkbox"/> Autres. Précisez..... | |

MESURES MISES EN PLACE : Dans le cadre d'un PAI Dans le cadre d'un PPS Autre cadre
(Documents fournis avec la demande d'aménagements)

- Aménagement du temps
Préciser
- Mode d'évaluation
Préciser
- Aide à la prise de notes : secrétaire lisant les consignes, écrivant sous la dictée de l'élève
Préciser
- Utilisation d'un ordinateur en classe (préciser éventuellement le(s) logiciel(s) habituellement utilisé(s))
.....
- Photocopies des cours
- Oralisation des consignes, devoirs écrits transformés en interrogation orale
- Dictée aménagée :
- Autres. Préciser

AUTRES AIDES

- Aide humaine (préciser les activités incombant à l'AVS)
- Matériel adapté
- Services de soins. Préciser
- Autres. Préciser
- L'élève a-t-il bénéficié de mesures particulières pour un autre examen ou concours :
- oui (lequel) non

Fait à le
Signature du chef d'établissement



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
des Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Chantal COURTIN
Christelle GAILLARD

Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.dvrh-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 23 novembre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
1^{er} degré

s/c de Mesdames et Messieurs
les principaux de collège,

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA,

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

OBJET : Stages de spécialisation CAPA SH – année scolaire 2013 - 2014
REFERENCES: Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004
Arrêté du 5 janvier 2004 publié au journal officiel du 7 janvier 2004

Le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 a créé le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH). La formation préparant à cette certification est définie par l'arrêté du 5 janvier 2004.

1) - Conditions de candidature :

Les candidats à une formation au CAPA-SH doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs.

Un entretien aura lieu obligatoirement avec l'IEN de circonscription, dont l'avis fera apparaître :

- les motivations du candidat,
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail,
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite,
- ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

Les IEN rappellent lors de cet entretien les obligations auxquelles s'engagent les candidats :

- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée,
- suivre l'intégralité des regroupements de formation,
- se présenter à l'examen,
- exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années, année de formation comprise.

Un avis défavorable de l'IEN ne permettra pas de donner une suite à la candidature.

II) Options proposées :

J'envisage de mettre en place des formations dans les options suivantes :

option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant,

option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide psychologique auprès des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives (enseignants en classes d'intégration scolaire ou en établissements adaptés),

option F : enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adaptés (enseignants en SEGPA).

Je rappelle que les personnels intéressés ne peuvent être candidats qu'à une seule option.

III) - Conditions de formation :

- les enseignants en formation sont installés à titre provisoire, dès la rentrée scolaire, sur un poste qui correspond à l'option qu'ils ont choisie et qu'ils obtiennent au mouvement,
- la formation dispensée par l'IUFM comporte 400 heures de regroupements organisés en modules,
- trois semaines de cette formation se déroulent durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant celle de l'installation à titre provisoire sur un poste spécialisé,
- pendant l'année d'exercice sur poste spécialisé, les enseignants en formation sont regroupés pour le reste des 400 heures à l'IUFM au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire,
- en dehors des temps de regroupement, ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

Quelles que soient les modalités de leur organisation, les trois semaines prévues à l'année N-1 doivent permettre la prise en charge des élèves dès la rentrée scolaire par les enseignants qui suivent la formation.

Les candidats titulaires du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH souhaitant changer d'option peuvent suivre des compléments de formation proposés par l'IUFM.

IV) - Dossiers de candidature :

Le formulaire de candidature, joint en annexe, est à télécharger sur le site internet de la direction académique : <http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr>.

Une réunion d'information aura lieu le mercredi 5 décembre 2012 à 13h30 dans les locaux de l'inspection ASH, 164 avenue St Tronquet – Le PONTET.

Les dossiers devront être renvoyés au supérieur hiérarchique pour le 14 décembre 2012, délai de rigueur. Une copie de la demande doit être adressée directement à la direction académique, DVRH, 49 rue Thiers 84077 AVIGNON CEDEX 4, sous le présent timbre.




Bernard LELOUCH



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LES STAGES SPECIALISES
Année scolaire 2013 – 2014**

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

STAGE DE PREPARATION AU CAPA-SH

**Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines**

Cocher la case concernée :

Dossier suivi par
Chantal COURTIN
Christelle GAILLARD

IUFM Aix-en Provence : OPTION D OPTION F
INSHEA Suresnes ou IUFM Lyon : OPTION C

Téléphone
04 90 27 16 44
04 90 27 76 22
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.dvrh-84
@ac-aix-marseille.fr

OPTION C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant

OPTION D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

OPTION F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté.

NOM PATRONYMIQUE : Prénom :
(en lettre capitale)

NOM D'USAGE :

DATE DE NAISSANCE : **LIEU** :

ADRESSE PERSONNELLE :
.....
.....

N° de TELEPHONE PERSONNEL :

POSTE OCCUPE EN 2012-2013 :
Nom et adresse de l'école. précisez la ou les classe(s) où le service est assuré :
.....

CIRCONSCRIPTION :

GRADE ET ECHELON :

ANCIENNETE GENERALE DE SERVICES AU 01.09.2013 :

ANCIENNETE GENERALE DANS L'A.S.H. AU 01.09.2013 :

Année scolaire : poste occupé :

Année scolaire : poste occupé :

Année scolaire : poste occupé :

Année scolaire : poste occupé :

Nombres de candidature pour un départ en stage CAPA SH :

Préciser les années :

DIPLOMES PROFESSIONNELS :

.....

.....

TITRE UNIVERSITAIRE :

.....

NOTES D'INSPECTION (les trois dernières) :

Note :/20 Date :

Note :/20 Date :

Note :/20 Date :

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

OBLIGATION DE SERVIR ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS :

Je m'engage :

1) à me présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPA-SH,

2) à exercer des fonctions relevant de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation d'handicap pendant trois années consécutives, dans l'option choisie et dans le département au titre duquel l'admission en stage a été prononcée (l'année de formation étant comptabilisée).

A..... , le.....

Signature du candidat :

A renvoyer par voie hiérarchique pour le 14 décembre 2012
une copie devant être adressée directement à la direction académique - DVRH



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

DIVISION DE LA SCOLARITE

Dossier suivi par
Estelle CAPPELLO
Téléphone
04 90 27 76 91
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 26 novembre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
Les chefs d'établissement du second
degré

- Objet :** Enquête ministérielle sur l'accueil et la scolarisation des élèves non francophones 1^{ère} phase 2012-2013
- Références :** -circulaire n° 2002-100 du 25 avril 2002 décrivant l'organisation de la scolarité des élèves nouveaux arrivants (BO spécial n°10 du 25 avril 2002)
-note n°2012-091 DEPP B1 du 2 novembre 2012 (Phase 1)

Le ministère de l'éducation nationale vient de me communiquer les modalités de la phase 1 de l'enquête nationale sur les effectifs et les dispositifs consacrés à l'accueil et à la scolarisation des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

Afin de répondre à cette demande, je vous serais obligé de me faire connaître, à la date d'observation du 16 novembre 2012, la situation des nouveaux arrivants inscrits dans votre établissement depuis la rentrée 2012 et ceux inscrits durant l'année scolaire 2011-2012, à l'aide du tableau ci-joint.

Je vous remercie de me communiquer ces informations pour le lundi 3 décembre 2012, délai de rigueur.

signé

Bernard LELOUCH

**ENQUETE MINISTERIELLE CONCERNANT LES ENAF
PREMIERE PHASE
PERIODE D'OBSERVATION SEMAINE DU 16 NOVEMBRE 2012**

Nom de l'établissement :

Nombre d'élèves nouvellement arrivés en France	Inscrits depuis le 4 septembre 2012	Inscrits durant l'année scolaire 2011-2012
Inscrits en dispositif DAI		
Inscrits en classe du cursus ordinaire avec soutien		
Inscrits en classe du cursus ordinaire sans soutien		